

L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER DANS LE RHIN SUPÉRIEUR

RÉUSSIR
SANS FRONTIÈRE



ERFOLG
OHNE GRENZEN

DÉCOUVREZ TOUTES LES OPPORTUNITÉS SUR
www.reussirsansfrontiere.eu



Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (ERDF)





C'EST PARTI !

Pour un apprentissage, un job,
un salaire, un avenir...

POURQUOI PAS EN ALLEMAGNE ?

On apprend beaucoup en passant une frontière ! D'ailleurs, une expérience à l'étranger peut être un vrai plus dans la vie professionnelle et personnelle. C'est vrai que cela demande de la curiosité de rencontrer l'autre, mais cela développe surtout ton autonomie. C'est une occasion d'apprendre plein de choses et d'augmenter tes chances d'intégrer rapidement le marché de l'emploi.

Avec l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur, tu peux avoir cette chance unique :

- tu es inscrit(e) dans un CFA de la Région Grand Est et tu y fais la partie théorique de ta formation,
- tu fais la partie pratique de ton alternance chez un employeur allemand du pays de Bade ou du Sud du Palatinat.

Nous serons là pour t'accompagner à chaque étape de ton projet personnel, mais tu trouveras dès maintenant dans ce guide toutes les infos utiles pour préparer ton projet !

Rédaction : Mission transfrontalière de la direction de l'éducation, de la formation et de l'orientation professionnelle en coopération avec les chargés de mission apprentissage transfrontalier d'EURES-T Rhin Supérieur, octobre 2017.
Avis juridique : Les informations suivantes ont été recueillies et traduites consciencieusement afin de vous présenter la situation actuelle. Néanmoins, étant donné les changements possibles des réglementations en vigueur, d'éventuelles erreurs ne peuvent être exclues. La clause de non responsabilité s'applique à toutes les informations délivrées dans la présente publication.

L'APPRENTISSAGE
TRANSFRONTALIER

04

QUELLES SONT
LES MODALITÉS ?

06

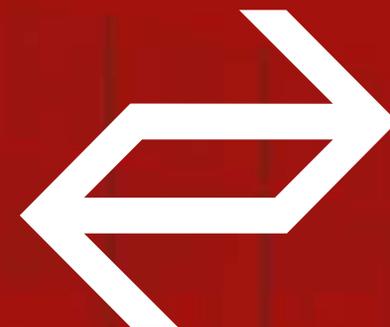
LES ÉTAPES ?

10

CONTACT

12

L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER



COMMENT ÇA MARCHE ?

TU EFFECTUES :

- la **partie théorique** de ton apprentissage dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Grand Est et
- la **partie pratique** dans une entreprise située dans le pays de Bade (Bade-Wurtemberg) ou le Sud du Palatinat (Rhénanie Palatinat). La durée et le rythme d'alternance de la formation sont ceux fixés par le système français selon la formation suivie.

L'apprentissage sera validé par un **diplôme français**. Si tu le souhaites et si les conditions sont remplies, tu pourras te présenter aux épreuves de l'examen allemand et ainsi acquérir, en complément, le diplôme allemand.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

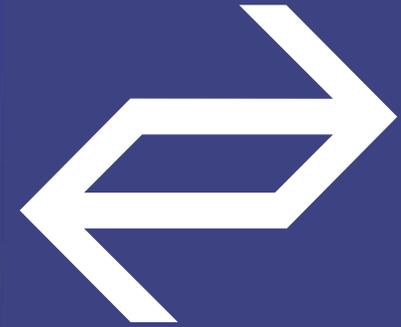
- acquérir une **première expérience** professionnelle à l'international dans le pays voisin ;
- **enrichir tes connaissances** sur la culture d'entreprise allemande et acquérir de nouvelles pratiques et techniques professionnelles ;
- améliorer tes **connaissances en langue** courante et professionnelle allemande ;
- t'ouvrir des **perspectives de carrière** dans les deux pays.

QUI PEUT LE FAIRE ?

TOUS LES JEUNES

- ayant entre 15 et 30 ans ;
- préparant un diplôme de niveau IV ou V (CAP, BP, Bac Pro, etc.) ou un diplôme de niveau III (BTS, DUT) ou supérieur de niveau II ou I (Licence Pro, Master Pro, diplôme d'ingénieur, etc.) ;
- inscrits dans un CFA de la Région Grand Est (exemples : CFA, CFAU, CFAI, Pôle Formation de la CCI) pour la partie théorique de l'apprentissage ;
- maîtrisant suffisamment la langue allemande pour comprendre et se faire comprendre dans l'entreprise en Allemagne.

QUELLES SONT LES MODALITÉS ?



LE DÉROULEMENT

L'APPRENTI(E) :

- signe avec son entreprise un contrat d'apprentissage qui applique le droit du travail allemand ;
- s'inscrit dans un établissement de formation publique dans le Grand Est (ou est inscrit(e) par son employeur) ;
- réalise son apprentissage en alternant les lieux de formation (entreprise allemande & CFA Grand Est) ;
- passe son diplôme français.

En option, et sous réserve que les conditions requises soient remplies, il existe la possibilité d'une **double qualification** (admission aux examens allemands). Pour plus de renseignements, prends contact avec les chargés de mission apprentissage transfrontalier d'EURES-T Rhin Supérieur.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONCLU AVEC UNE ENTREPRISE ALLEMANDE APPLIQUE LE DROIT DU TRAVAIL ALLEMAND.

S'il s'agit d'un diplôme de niveau infra-bac ou BTS, le contrat est édité et enregistré par l'institution compétente côté allemand (Industrie- und Handelskammer, Handwerkskammer, Regierungspräsidium ou Landwirtschaftskammer).

S'il s'agit d'un diplôme de niveau DUT, Licence Pro, Master Pro, diplôme d'Ingénieur, le centre de formation envoie à l'entreprise un modèle de contrat franco-allemand. L'entreprise et l'apprenti(e) ratifient ce contrat et en renvoient une copie au centre de formation. Parallèlement, l'entreprise signe une convention avec le centre de formation.

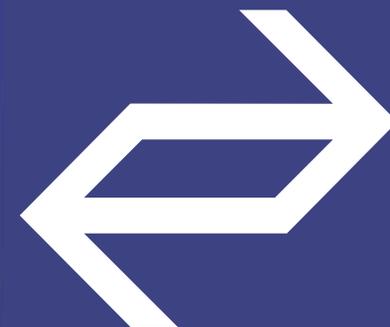
LA RÉMUNÉRATION

En tant qu'apprenti(e) qui effectue sa formation pratique en Allemagne, tu obtiendras une **rémunération fixée par le droit allemand**. Si la profession est régie par une convention collective, ta rémunération est au moins égale à ce que prévoit celle-ci. Dans le cas contraire, la rémunération sera celle appliquée par l'organisme professionnel.

Pour une orientation sur les rémunérations en vigueur pour chaque métier, consulte le site : www.berufenet.arbeitsagentur.de
<http://berufe.tv>

Pour les étudiants en DUT, Licence Pro, Master Pro, diplôme d'ingénieur, il n'existe pas de règle fixe en matière de rémunération. La fourchette pratiquée est en général comprise entre 600 et 1000 € brut par mois. Il est également possible de négocier sur cette base avec ton employeur. Les frais de transports sont à évoquer lors de la négociation.

QUELLES SONT LES MODALITÉS ?



DROIT DU TRAVAIL

Le temps de travail de l'apprenti(e) pendant ses périodes en entreprise s'accorde sur le temps de travail d'un(e) salarié(e) à temps plein tel qu'il est fixé dans la réglementation et en vigueur dans l'entreprise.

L'apprenti(e) a **les mêmes droits aux congés** que les autres salariés/apprentis de l'entreprise. Les congés ne peuvent pas être pris pendant les périodes de cours, ils sont pris pendant les congés scolaires ou universitaires, le cas échéant pendant la fermeture annuelle de l'entreprise. Durant le reste des congés scolaires ou universitaires, les phases pratiques peuvent être poursuivies en entreprise. Durant ses congés, l'apprenti(e) ne doit pas exercer d'activité professionnelle pouvant porter préjudice à l'entreprise ou entraînant un retard dans les études.

JOURS DE CONGÉS

(à titre indicatif – potentiellement variables d'un secteur à l'autre voire d'une entreprise à l'autre) :

Les moins de 16 ans ont droit à 30 jours ouvrables

Les moins de 17 ans ont droit à 27 jours ouvrables

Les moins de 18 ans ont droit à 25 jours ouvrables

PROTECTION SOCIALE

Tu bénéficieras de la **même protection sociale** que les autres salariés de l'entreprise (maladie, soins, retraite, chômage) aussi bien durant le temps passé en centre de formation qu'en entreprise. Il en va de même pour l'**assurance-accident**, dont les coûts sont pris en charge par l'entreprise. Les coûts d'assurance maladie, retraite et chômage sont pris en charge pour partie par l'employeur et pour partie par toi-même (ces charges sont prélevées sur ton salaire).

Avant d'intégrer ton apprentissage transfrontalier, tu devras choisir librement ton affiliation parmi les quelques 120 caisses d'assurance maladie légales en Allemagne. Il suffit d'indiquer ton choix à l'employeur, qui se charge alors de l'inscription. Ensuite, la caisse d'assurance maladie te fait parvenir ta carte d'assurance. La carte est valable pour la durée d'affiliation. Un changement de caisse maladie est en principe possible. Renseigne-toi auprès de ta caisse d'assurance maladie.

Afin de pouvoir te faire soigner en France tu devras te procurer le formulaire S1 de ta caisse d'assurance maladie allemande et le présenter auprès de la CPAM.

FISCALITÉ

En règle générale, le salaire, comme le salaire d'apprenti(e), est imposable dans le pays d'activité professionnelle. Dans les zones frontalières comme en Région Grand Est, il existe cependant des exceptions.

POUR QUE LA RÉMUNÉRATION D'APPRENTISSAGE NE SOIT PAS IMPOSÉE PAR LE FISC ALLEMAND :

demande le formulaire 5011 « demande d'attestation d'exonération concernant les rémunérations des travailleurs frontaliers français qui résident dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » auprès du service des impôts allemand (téléchargement : www.ofd-karlsruhe.de/pb/site/pbs-bw/get/documents/mfw/PB5Documents/pdf/fo/Formular_Einkommensteuer_grenzgaenger5011.pdf) et présente cette attestation d'exonération à ton entreprise d'apprentissage en Allemagne.

AIDES À L'APPRENTI(E)

Un(e) apprenti(e) peut bénéficier des **aides de la Région Grand Est** relatives au transport, à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement selon les modalités habituelles (remboursement des trajets du domicile au centre de formation à hauteur de 0,065€ par km dans la limite de 150 km). Pour tout renseignement, contacte ton centre de formation.

Par ailleurs, pour aider à financer tes déplacements transfrontaliers, tu pourras bénéficier d'une bourse de mobilité d'un montant de **70 € par mois** pendant 10 mois sur une année de formation entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018.

Renseigne-toi sur : www.reussirsansfrontiere.eu ou contacte directement l'Office franco-allemand pour la jeunesse par courriel : interreg@ofaj.org.

LES ÉTAPES



Pour toutes les étapes, deux chargés de mission « apprentissage transfrontalier » sont à ta disposition pour t'accompagner, te conseiller et t'aider. N'hésite donc pas à prendre contact avec Frédéric LEROY et Sarah SEITZ qui sauront répondre à tes questions (coordonnées p. 12).

CHOISIR TA FORMATION

Le Guide de l'apprentissage Grand Est présente toutes les formations en apprentissage dispensées dans la Région Grand Est, les coordonnées des centres de formation, des informations sur le statut d'apprenti(e) etc. Ce guide est téléchargeable sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Grand-Est/Strasbourg/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-de-l-Apprentissage-Grand-Est-2017

AMÉLIORER TON NIVEAU DE LANGUE EN ALLEMAND

S'il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour faire ton apprentissage transfrontalier, il te faut cependant maîtriser suffisamment l'allemand pour comprendre et te faire comprendre dans l'entreprise.

Si tu estimes que ton niveau est encore insuffisant, il existe différentes possibilités pour améliorer ta maîtrise de la langue allemande :

- stages longs, jobs d'été, volontariat (www.ofaj.org) ;
- stages courts : Certificat Euregio pour les lycéens et apprentis (www.mobileuregio.org) ;
- cours intensifs de langue : Allemand Pro (pour les apprentis et demandeurs d'emploi : www.gip-fcip-alsace.fr, OFAJ (pour les étudiants de 18 à 30 ans : www.ofaj.org), autres cours intensifs (DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst, universités populaires en Alsace, Goethe-Institut etc.) ;
- faire un tandem avec un(e) Allemand(e).

TROUVER UNE ENTREPRISE EN ALLEMAGNE

Contacte les chargés de mission apprentissage transfrontalier d'EURES-T Rhin Supérieur qui sont à la source de ces informations et qui t'aideront dans ta démarche et t'orienteront vers les différentes possibilités pour trouver une entreprise en Allemagne.

LES SITES INTERNET POUR RECHERCHER UNE ENTREPRISE

Bundesagentur für Arbeit
www.jobboerse.arbeitsagentur.de

SITE DES IHK (ÉQUIVALENT DES CCI)

www.ihk-lehrstellenboerse.de
www.ihk-azubi-apprenti.eu

SITE DES HWK (ÉQUIVALENT DES CMA)

www.hwk-freiburg.de/ausbildung/lehrstellenboerse
www.hwk-karlsruhe.de/artikel/finde-deine-lehrstelle-im-handumdrehen-63,45,21.html
www.hwk-pfalz.de/51,1048,322.html

Informe-toi également sur les différents salons et forums de la formation et de l'emploi qui sont organisés tout au long de l'année en Alsace, dans le pays de Bade et le Sud du Palatinat où tu peux entrer en contact directement avec des employeurs.

Plus d'infos sur www.reussirsansfrontiere.eu

CANDIDATER AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE

En Allemagne, les entreprises recrutent leurs apprentis très tôt, les plus grandes s'y prennent jusqu'à un an à l'avance ou plus ! Il est donc nécessaire, une fois ton projet de formation bien défini, de démarrer tes recherches le plus tôt possible et de constituer un dossier de candidature.

COMMENT POSTULER ?

Une fois la formation choisie et l'entreprise identifiée, ton dossier de candidature en allemand devra comprendre, dans la mesure du possible, les éléments suivants :

- page de couverture
- lettre de motivation
- CV signé avec photo portrait
- copies des derniers diplômes et bulletins de note
- copies des attestations de stage, certificats de travail, etc.
- informations en allemand sur la formation choisie
- calendrier d'alternance de la formation

De nombreux modèles de CV et de lettre de motivation en allemand sont disponibles sur les sites suivants :

<http://bwt.planet-beruf.de>
www.europass.cedefop.europa.eu/fr/home
www.ec.europa.eu/eures

CONTACT

DEUX CHARGÉS DE MISSION « APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER » POUR TE PROPOSER UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ

Les chargés de mission apprentissage transfrontalier d' EURES-T Rhin Supérieur te proposent un soutien et un suivi tout au long des différentes étapes de ton projet d'apprentissage transfrontalier. Informations ciblées, recherches d'entreprises, conseil pour le dossier de candidature, préparation à l'entretien, et accompagnement dans les démarches jusqu'à la signature du contrat d'apprentissage.

**N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER
POUR MENER À BIEN TON PROJET PERSONNEL**



SARAH SEITZ

Tél : + 49 761 202 69 111

sarah.seitz@eures-t-oberrhein.eu



FRÉDÉRIC LEROY

Tél : 03 67 68 01 00

frederic.leroy@eures-t-rhinsuperieur.eu

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER :

WWW.APPRENTISSAGE-ALSACE.EU/LAPRENTISSAGE-TRANSFRONTALIER.HTMLM

WWW.EURES-T-RHINSUPERIEUR.EU/APPRENTISSAGE/INFORMATIONS-POUR-LES-APPRENTIS-ET-LES-ETUDIANTS-EN-ALTERNANCE/

REUSSIRSANSFRONTIERE.EU



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT, ARBEIT UND WOHNUNGSBAU

